

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du mardi 3 avril 2018

Ce mardi 3 avril 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Françoise K'DUAL, Yves GOSSELIN, François LEGRAS, Béatrice GOSSELIN, Sylvie BEAUFILS, Valérie LAISNEY, Michel LEMOSQUET, Pascal BIREE, Hubert BAZIN, Lucienne BOUCHARD, Michèle AGNES, Julien BURNEL, Pascale DUBOSCQ, Sandrine LEJEUNE, Auguste TESSON, Jacky GAILLET, Gaëtan COENEN, Philippe GOSSELIN, Manuel RIVET

Excusés : Pierrette FILTOPOULOS, David LAURENT, Claudine LEDOLLEY

Pouvoirs : Jean Pierre LEGOUBEY ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Gérard LARSONNEUR ayant donné pouvoir à François LEGRAS
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à Lucienne BOUCHARD
Arnaud BRIANT ayant donné pouvoir à Hubert BAZIN

Avant d'ouvrir cette séance, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jacques POPINEAU, ancien Maire Adjoint est décédé. Une minute de silence a été faite en sa mémoire ainsi qu'en celle de Martine GAILLET, Madame LEGOUBEY et Monsieur GAMBIE.

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Julien BURNEL est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2018

Le procès-verbal de la réunion du 22 février est approuvé à l'unanimité, après que Monsieur le Maire a donné explication de la délibération de virements de crédits votée lors de la réunion du CM le 17 janvier 2018, à la demande de Sylvie Beaufils.

III - Communiqués

- Pour rappel la réunion de CM du vote du budget se tiendra le lundi 9/04 prochain à 18 heures et un buffet sera proposé à l'issue de la réunion.
- Le comité d'organisation Tour de Normandie Caen Organisation remercie les municipalités, les clubs et les associations qui se sont mobilisés autour du passage des cyclistes lors des épreuves ! Monsieur le Maire remercie à cette occasion le comité de jumelage pour l'organisation de la vente de tripes.
- Le comité régional de la conchyliculture nous informe que les conchyliculteurs ont organisé une journée de ramassage manuel de macro-déchets le 27 mars dernier: Monsieur le Maire les remercie.

- La demande de remise gracieuse déposée par Monsieur LEGRAND, ancien Trésorier de la commune, concernant la somme de 63 899 € a reçu un avis favorable. Pour mémoire, le CM avait donné un avis favorable par délibération le 03/10/2017.
- Dans le cadre des transferts de compétences avec la CMB, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à transférer les emprunts communaux en lien avec les bâtiments et investissements concernés en l'occurrence les 4 emprunts suivants :
 - Financement de l'extension/réhabilitation de la médiathèque d'un montant de 100 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie pour 20 ans (terme au 05/06/2029)
 - Financement de la réhabilitation de l'école primaire d'un montant de 100 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Basse-Normandie pour 15 ans (terme au 05/12/2024)
 - Financement de la construction de la micro crèche d'un montant de 120 000 € souscrit au Crédit Agricole Normandie pour 15 ans (terme au 10/12/2028)
 - Financement de l'extension/réhabilitation de l'école maternelle d'un montant de 450 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie pour 20 ans (terme au 15/05/2030)
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'utilisation des bornes de recharge pour les véhicules électriques pour l'année 2017:
 - Borne à la plage = 61 cessions d'une durée moyenne de 42 minutes
 - Borne face à la salle des fêtes = 31 cessions d'une durée moyenne de 42 minutes
- Dans le cadre du vol aux ateliers municipaux, il nous a été notifié une indemnisation par notre assurance d'un montant de 11 551,49 €. Suite à cet acte de vandalisme, le conseil municipal décide de prévoir d'installer plusieurs caméras de vidéosurveillance. Des secteurs seront proposés prochainement au conseil municipal et un prévisionnel sera présenté pour envisager un programme pluriannuel.

IV – Vote des tarifs de vente d'épicerie et accès au wifi du camping municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide des tarifs suivants:

- | | |
|-------------------|------------------------|
| • Mug | 7.00 € |
| • Cartes postales | 0.40 € |
| • Tapis de souris | 7.00 € |
| • Set de table | 4.00 € (par 4 15.00 €) |
| • Magnet | 3.50 € |
| • Porte-clefs | 3.50 € |
| • Glaces : | |
| • Magnum | 2.50 € |
| • Cornetto | 1.00 € |
| • Xpop | 1.00 € |
| • Super Twister | 1.50 € |

- Calippo 1.50 €
- Max Haribo 2.00 €
- Ben and jarry 3.50 €
- Soléro fraise 1.50 €
- Push up mignon 2.00 €

Epicerie

Gel douche petit	2.50 €
Marseillais framboise	
Gel douche petit	2.50 €
Marseillais mandarine	
Sopalin Lotus	3.00 €
Dentifrice	1.99 €
Papier toilette	2.20 €
Liquide vaisselle	2.00 €
Lessive	10.00 €
Sel fin	0.99 €
Gros sel	1.20 €
Poivre	2.20 €

Moutarde	1.20 €
Huile	3.90 €
Vinaigre	0.50 €
Sucre poudre	1.50 €
Sucre pierre	1.50 €
Lait	0.90 €
Farine	1.20 €
Chocolat poudre	1.80 €
Café carte noire	4.50 €
Gâteaux secs de l'abbaye	2.20 €
Gâteaux Granola	1.90 €
Choco prince	2.25 €
Gâteaux apéritif Tuc	1.20 €
Gâteaux apéritif Vic	1.50 €
Gâteaux apéritif Monaco	1.20 €
Olives vertes	1.50 €

Purée	2.80 €
Chips	1.50 €
Coquillettes	0.99 €
Riz	1.80 €

Haricots verts	2.20 €
Champignons	2.20 €

Raviolis	2.20 €
Cassoulet	2.50 €
Orangina	2.10 €
Jus d'orange	2.95 €
Tropicana	
Coca	2.00 €
Pack de bière	9.05 €
Vin rosé	4.50 €
Vin blanc	4.50 €
Vin rouge	5.00 €
Ricard 50 cl	15.00 €

Boulangerie Juillet / août uniquement

Pain de 2 livres	
Baguette Tradition	
Baguette céréales	
Gâche	
Pain complet	
Boule coupée	
Brioche	
croissant	
Pain chocolat	
Pain raisins	
Chausson pommes	

Journaux Juillet / août uniquement

Ouest-France	
Ouest-France+mag tv	
Ouest-France dimanche	

Concernant le wifi, le conseil municipal décide des tarifs suivants :

- 50 heures d'accès pour 10 €
- 20 heures d'accès pour 5 €
- 3 heures d'accès pour 1 €

V – Achat d'une caisse enregistreuse et d'une table de ping-pong pour le camping municipal

Le conseil municipal décide d'équiper le camping de :

- Une caisse enregistreuse, et retient le devis DALTONER d'un montant 911 .35 € HT, soit 1 093.62 € TTC
- Une table de ping-pong en béton armé plateau vert, et retient le devis Net Collectivités au prix de 929 € HT, soit 1 509,60 € TTC frais de port compris

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir le renfort de personnel estival pour assurer l'entretien du camping, en l'occurrence un contrat pour l'entretien sous la forme suivante :

Du 01/04 au 31/05 : 4 heures hebdo + 1h/hebdo d'entretien sanitaires de la plage

Du 01/06 au 30/06 : 8 heures hebdo + 1h/hebdo d'entretien sanitaires de la plage

Du 01/07 au 31/08 : 28 heures hebdo + 3h/hebdo d'entretien sanitaires de la plage

Du 01/09 au 14/09 : 8 heures hebdo + 1h/hebdo d'entretien sanitaires de la plage

Du 15/09 au 31/10 : 4 heures hebdo + 1h/hebdo d'entretien sanitaires de la plage

Et également assurer le renfort de l'accueil au camping du 01/07 au 31/08: un contrat de 13 heures hebdomadaires et un contrat de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal est favorable à ces contrats. Sylvie Beaufile demande si les toilettes de la plage pourraient être ouvertes toute l'année et pas seulement sur la période d'ouverture du camping. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de laisser un sanitaire ouvert à l'année et leur entretien sera assuré à l'année sur la base d'une heure/hebdomadaire.

Enfin, le conseil municipal décide d'assurer le gardiennage nocturne du camping et de retenir le devis de l'entreprise SECURITE 50 pour assurer cette prestation de 23h à 5h du matin:

- Du 07/07 au 25/08 inclus = 6 840 € HT, soit 8 240.83 € TTC

VI – Attribution des marchés de mission SPS et études géotechniques préalables à la construction d'une galerie marchande

Suite à la consultation d'entreprises, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide:

- Mission SPS : de retenir l'offre moins disante de MESNIL SYSTEM au prix de 1 540 € HT, soit 1 848 € TTC et de retenir le classement :
 1. MESNIL SYSTEM
 2. SOCOTEC
 3. BUREAU VERITAS
- Études géotechniques préalables à la construction : de retenir l'offre moins disante de FONDOUEST au prix de 2 793 € HT, soit 3 351.60 € TTC et de retenir le classement suivant :
 1. FONDOUEST
 2. TECHNOSOL

VII – Désignation d'un Délégué à la Protection des Données Personnelles

Le règlement général de protection des données personnelles entrera en vigueur le 27/04 prochain et sera applicable au 27/05 prochain. Dans cette optique, il appartient aux collectivités de désigner un délégué à la protection des données (appelé DPO ou DPD) qui ne peut pas être ni le directeur général des services ni un élu. Il faudrait donc former un de nos agents ou recruter un spécialiste (ayant des connaissances réglementaires en matière de protection des données...). Monsieur le Maire informe le conseil que MANCHE NUMERIQUE mène une réflexion pour assurer cette mission via un DPO "mutualisé" en vue de le mettre à disposition des collectivités moyennant participation financière étant entendu qu'à ce stade ils n'ont aucune idée du coût. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter Manche Numérique pour assurer cette mission et nous transmettre une proposition chiffrée.

VIII – Renfort de l'équipe en charge de l'entretien des espaces verts

Considérant le départ à la retraite d'un agent (G. Leblond) attaché au service en charge de l'entretien des espaces verts, et considérant la volonté de ne pas renouveler ce poste et la nécessité d'un renfort estival, le conseil municipal décide à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de François LEGRAS, de recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois et à hauteur de 27.75 h / hebdomadaire soit 4 jours/semaine.

IX – Adhésion à l'association des Maires ruraux de la Manche

Accord unanime du conseil municipal pour renouveler l'adhésion à l'association des maires ruraux de la Manche et de régler la cotisation annuelle de 200 € pour l'année 2018.

X – Approbation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le diagnostic réalisé par la communauté de communes de St Malo de la Lande, dans le cadre de la mise en œuvre du PAVE, et la délibération sera adressée aux services de l'État, instructeurs de notre demande de DETR. La commission travaux étudiera ce projet et proposera un calendrier de travaux d'accessibilité.

XI – Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel

Monsieur le maire rappelle que depuis le 01/07/2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et conformément aux articles L.333-1 et L.441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. La suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23/07/2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) et le département de la Manche (coordonnateur), ont décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel. Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'achat de gaz

naturel mis en place par le SDEM 50, étant entendu que la CAO sera celle du coordonnateur, le département de la Manche et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2019.

XII – Révision de l'indice de référence pour les indemnités des élus

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte que les indemnités de fonction des élus ne doivent plus faire référence à l'indice 1015 mais doivent dorénavant prévoir un pourcentage de rémunération en fonction de l'indice terminal de la fonction publique.

XIII – Approbation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de SCE concernant la mission de préparation, suivi et réception des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées

Compte tenu de la mission complémentaire confiée au bureau SCE dans le cadre des travaux de réhabilitation de nos réseaux d'eaux usées, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'avenant au bureau d'études SCE prévoyant la totalité de leur mission de maîtrise d'œuvre, en l'occurrence :

- les études préliminaires, les études d'avant-projet et l'assistance aux contrats de travaux pour un montant total de 14 650 € HT, soit 17 580 € TTC
- les missions forfaitaires de préparation, suivi et réception des futurs travaux pour un montant total de 14 750 € HT, soit 17 700 € TTC

XIV – Divers

- Acquisition de nouveaux matériels dans le cadre de notre engagement au zéro phytosanitaires depuis le 01/01/2018 : François LEGRAS rappelle que 4 réunions de présentation de matériel ont été organisées, auxquelles les conseillers municipaux avaient été invités. Après avoir entendu l'exposé de François LEGRAS et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'investir dans les matériels suivants :
 - ✓ Balayeuse désherbeuse HAKO au prix de 59 283.20 € HT, soit 71 139.94 € TTC
 - ✓ Désherbeuse mécanique LENORMAND avec ses accessoires au prix de 2 258 € HT, soit 2 709.60 € TTC
 - ✓ Micro tracteur TIGARA LENORMAND avec ses accessoires au prix de 7 828.62 € HT, soit 9 394.34 € TTC
 - ✓ Désherbeur mécanique de chemin WPD 125 DISTRICO au prix de 5 472.80 € HT, soit 6 567.36 € TTC
 - ✓ Micro désherbeuse balayeuse automotrice GECKO LEBAUDY au prix de 13 100 € HT, soit 15 720 € TTC
 - ✓ 2 débroussailluses MOTIN au prix de 1 309.67 € HT, soit 1 571.60 € TTC

Soit un investissement total de 89 252.29 € HT, soit 107 102.74 € TTC

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental, dans le cadre du contrat de pôle.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des prochains travaux menés par ENEDIS route de Montsurvent. Dans le cadre de ce projet, le conseil municipal décide d'inscrire des travaux d'effacement de réseaux : basse tension, éclairage public et télécommunication à la Ronderie et accepte à l'unanimité la proposition du SDEM pour réaliser cette nouvelle tranche de travaux d'effacement en 2019. La participation

demandée à la commune sera de 50 400 € et le conseil municipal donne d'ores et déjà son plein accord et son engagement à inscrire cette dépense au BP 2019. Sylvie BEAUFILS fait remarquer qu'il faudra être vigilant avec les entreprises intervenantes concernant les travaux de réfection de voirie.

- Demande de l'association de sauvegarde des églises de Linverville, de Moncarville et de Boisroger de placer des caméras de vidéosurveillance aux églises de Linverville et de Montcarville. Il appartiendra à la commune de faire les démarches auprès de la Préfecture et notamment de la CNIL. Le conseil municipal donne son plein accord et se chargera de ces démarches, sous réserve d'une prise en charge financière des équipements par l'association.
- Accord unanime du conseil municipal pour renouveler l'adhésion à l'ANEL (Association Nationale des Elus du Littoral) pour l'année 2018 au prix de 449.80 €.
- Le conseil municipal décide de l'attribution du logement communal de type F4 situé 12 B route de Coutances (au-dessus de la Poste) à compter du 01/05/2018 pour un loyer mensuel d'un montant de 486 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail par devant Madame Fleuret, Notaire à Gouville s/mer.

TOUR DE TABLE:

- Michel LEMOSQUET informe que la nomination des rues de Boisroger est en cours et un plan sera présenté lors d'une prochaine réunion au conseil municipal
- Françoise K'DUAL informe que ce vendredi la Banque Alimentaire organise une collecte de denrées à U Express et remercie par avance tous les donateurs
- Gaëtan COENEN informe que la route de Montsurvent devient une véritable décharge en matière de déchets, bouteilles vides... et demande si cela relève d'attitudes inciviles générales remarquées sur d'autres secteurs de la commune ou si ce secteur serait ciblé; François LEGRAS précise que c'est un peu partout sur les rues de la commune.
- Sylvie BEAUFILS informe que des réunions sur la défense du littoral seront prochainement organisées dans tout le département, ce vendredi prochain à St Malo de la Lande.
- Hubert BAZIN informe que le vide grenier organisé par le comité des fêtes de Boisroger aura lieu le 15 avril prochain
- François LEGRAS fait remarquer que le sable a bien remonté sur l'estran et que les protections mises en place semblent fonctionner, Monsieur Levoay est venu le constater ces derniers jours
- Yves GOSSELIN rappelle que des travaux d'effacement route de Montsurvent commencent et vont durer jusque début juin, ainsi des perturbations de circulation pour les riverains sont à prévoir

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'INSEE nous a donné accès à des données récentes. Elles seront transmises dans le prochain numéro du trait d'Union et la fiche sera envoyée par mail aux conseillers.